



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale  
Direction Régionale des Affaires  
Sanitaires et Sociales

**ARRETE N° 3317/DRASS/PSMS**

**portant autorisation d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Pierre Morange à Saint Denis, par l'Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés (A.R.E.L.) -57 rue Monseigneur de Beaumont – 97400 Saint Denis.**

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

*Officier de la Légion d'Honneur*

*Chevalier de l'ordre National du Mérite*

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 1983 autorisant la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Pierre Morange de 22 places à Saint Denis; par l'Association Réunionnaise d'Entraide Aux Libérés ;

Vu la demande d'extension présentée par cette même association ;

Considérant que le projet remplit les conditions fixées au 1°; 2°,3° et 4° de l'article L 313-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'extension non importante et que l'avis du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale n'est pas requis en la matière ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est autorisée l'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Pierre Morange de Saint Denis, portant sa capacité à 33 places, par l'Association Réunionnaise d'Entraide Aux Libérés.

**ARTICLE 2 :** Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux est mis à jour ; compte tenu de cette création, comme suit :

Entité juridique

Association Réunionnaise d'Entraide Aux Libérés

57 rue Monseigneur de Beaumont

97400 Saint Denis

N° F.I.N.E.S.S. : 970400222

Statut

Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique( Code 60)

Catégorie d'établissement :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ( Code 214 )

N° F.I.N.E.S.S 97 043 284 5

N° SIRET : 328 332 911 00028

Mode de fonctionnement :

Hébergement en structure éclatée ( code 18 )

Catégorie de clientèle :

Tous publics en difficultés ( code 899)

Capacité : 33

Lieu :

57 rue Monseigneur de Beaumont  
97400 Saint Denis

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation est valable pour quinze ans, sous condition des satisfactions à la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture ,la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président de l'Association Réunionnaise d'Entraide Aux Libérés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 8 octobre 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD

